

Envoi par courrier et par courriel

278

DQ2

Programme de stabilisation des berges de la rivière  
Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-  
Basile-le-Grand et Saint-Ours

6211-02-009

Québec, le 4 mars 2011

Monsieur Guillaume Thibault  
Ministère du Développement durable de  
l'Environnement et des parcs  
675, boul. René-Lévesque Est  
6<sup>e</sup> étage, Québec (Qc) G1R 5V7

**Objet : Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu  
Questions complémentaires du 1<sup>er</sup> mars 2011**

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 15 février dernier sur l'objet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

Interventions d'urgence

En 2006, l'analyse environnementale d'un projet de stabilisation d'urgence de berge à Saint-Marc-sur-Richelieu et à Saint-Antoine-sur-Richelieu (dossier 3216-02-009) traitait de quatre sites bordant la route 223. En 2008, l'annexe 4 de l'addenda 3 de l'étude d'impact mentionne six interventions d'urgence réalisées le long de la route 223 soit sur les segments 7, 9, 10, 22, 23 et 28 (p. 114).

- A) Dans l'analyse environnementale, les quatre sites d'intervention sont identifiés comme les sites #1, #2, #3 et #4.  
**Pourriez-vous établir la correspondance entre ces numéros et les numéros de segments attribués par le MTQ dans les documents de l'étude d'impact ?**
- B) **Les deux autres interventions d'urgence mentionnées par le MTQ ont-elles fait l'objet d'une analyse et d'une autorisation distincte de la part de votre ministère ?**

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 10 mars prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission